

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 24  
Pouvoirs : 5  
Votants : 29

Abstentions : 0  
Exprimés : 29  
Pour : 29  
Contre : 0

N°2019-63

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

**Présents** : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombroy, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

**Suppléants présents** : Stéphane Malivert

**Pouvoirs** : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

**Secrétaire de séance** : Agnès Varachaud

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention relative à l'usage, à l'entretien et au balisage des portions de chemins de trail situées sur le domaine privé.**

Monsieur le Président explique que le développement des sports de pleine nature est un des objectifs de la politique sportive mise en place par la Communauté de Communes Ouest Limousin. Dans ce cadre, un partenariat a été mis en place avec l'association « Via Agrippa » pour le déploiement de chemins de trail sur les communes de Saint-Auvent, Saint-Cyr et Cognac-la-Forêt.

Des portions de ces chemins de trail se situent sur des terrains privés, et il serait important de pouvoir conventionner avec les propriétaires des parcelles concernées. Un modèle de convention est donc joint à la présente.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer avec les propriétaires des terrains privés sur lesquels passent ces portions de chemins de trail, une convention permettant à la Communauté de Communes de garantir l'accès à ces chemins à des fins d'usage, d'entretien et de balisage.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD